



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 10
POUR : 8
ABSTENTION : 2
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 13 mai 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Valérie MARTINET

Délibération n°04-19052025-02 : Réfection et aménagement de voirie aux abords de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » : Attribution du marché de travaux

Par délibération du 14 mars 2025, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de lancer une consultation pour les travaux de réfection et aménagement de voirie aux abords de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre », selon la procédure adaptée prévue par les dispositions de l'article R.2123-1-1° du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 1^{er} avril 2025 aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné. La date de remise des offres était fixée au 29 avril 2025 à 16h00.

1 offre a été remise dans les délais par un groupement composé des entreprises Sports & Paysages et Colas.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 45 %.
3. Critère Valeur environnementale pondéré à 5%.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, le cabinet ALP'ETUDES, est joint à la présente délibération.

Sur la base de ce rapport qui indique que l'offre remise répond aux attendus de cette consultation, il est proposé d'attribuer ce marché au groupement composé des entreprises Sports & Paysages et Colas.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et 2 abstentions (Brigitte ARNAUD et Bruno AVEQUE);

- Décide d'attribuer le marché de travaux pour la réfection et aménagement de voirie aux abords de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » au groupement composé des entreprises Sports & Paysages et Colas pour un montant de 359 822.20 € HT;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 2313 des budgets communaux 2025 et 2026 ;
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature du marché à venir.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le

Le Maire,

Yves GENEVOIS

